Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260902-2026_061-DE

Mairie de
Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date d'affichage :** **Délibération : 2026-061**

**L'an deux mille vingt-six, le deux septembre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Absents excusés : 1

Absents : 0

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 26 août 2026

**Présents** : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, NICOLAS Patricia, BILLAND Jean-Christophe, DONNART Maëlle, PATRON Florent

**Absents excusés** : GAUTIER Anne (procuration à NICOLAS Patricia)

**Absents non excusés** :

**Secrétaire** : FLOCHLAY Alexandra

## Objet : Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** Mme. Alexandra FLOCHLAY comme secrétaire de séance.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

Le secrétaire de séance
Alexandra FLOCHLAY

MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN (Finistère)